

CHARTRE AMBASSADEUR DE LA REGION GRAND EST

1. Préambule

Afin de promouvoir de manière authentique les richesses, initiatives et savoir-faire de son territoire, la Région Grand Est a mis en place un dispositif Ambassadeurs. Cette démarche consiste à rassembler des habitants volontaires au sein d'une communauté engagée. La participation à ce dispositif est bénévole et ne donne lieu à aucune rémunération ni à la création d'un lien de subordination.

Cette charte définit les engagements réciproques entre la Région Grand Est et l'Ambassadeur, afin de garantir une collaboration respectueuse, transparente et conforme aux valeurs portées par la collectivité.

2. Définition du rôle d'Ambassadeur

Être Ambassadeur de la Région Grand Est consiste à s'engager volontairement pour :

- Porter les couleurs de la Région et en valoriser les atouts, les initiatives et les actions.
- Agir comme relais de proximité auprès de sa communauté, sur le terrain et sur les réseaux sociaux.
- Contribuer à une communication incarnée et authentique (témoignages, shootings, contenus).
- Participer, selon ses disponibilités, à des événements et animations proposés par la Région Grand Est.

L'Ambassadeur s'exprime en son nom propre et ne représente pas officiellement la Région Grand Est.

3. Engagements de l'Ambassadeur

En tant qu'Ambassadeur de la Région Grand Est, je m'engage volontairement à :

3.1. Respecter l'image et les valeurs de la Région Grand Est

- Adopter une attitude respectueuse envers les équipes, les partenaires, le public et les autres Ambassadeurs.

- Ne tenir aucun propos discriminatoire, haineux, injurieux ou diffamatoire, conformément aux lois en vigueur.
- Valoriser la Région Grand Est avec bienveillance, discernement et sens des responsabilités, notamment lors des événements.

3.2. Avoir un comportement exemplaire lors des événements

Lors de ma présence sur un événement organisé ou soutenu par la Région Grand Est, je m'engage à :

- Respecter les consignes des organisateurs et des équipes d'accueil (horaires, accès, sécurité).
- Faire preuve de courtoisie, ponctualité et discrétion si besoin.
- Ne pas troubler le bon déroulement de l'événement.
- Ne pas exiger de traitement privilégié au-delà du cadre prévu.
- Prendre la parole de manière appropriée, dans le respect du cadre de l'événement et du rôle de chacun.

3.3. Produire et relayer des contenus dans un cadre clair

Si je publie du contenu en lien avec la Région Grand Est :

- Je veille à ce que mes publications soient respectueuses, cohérentes et non contraires aux valeurs de la Région Grand Est.
- Je m'assure de ne pas diffuser d'informations confidentielles (lieux non publics, informations internes, documents non destinés à la diffusion).
- Je respecte les règles de droit à l'image (ne pas filmer ou photographier des personnes reconnaissables sans leur accord dans un cadre non prévu).
- Je mentionne le compte officiel de la Région Grand Est afin de faciliter l'identification et la valorisation des contenus.

3.4. Respecter les droits d'usage des contenus

Les photos et vidéos réalisées lors de shootings ou tournages encadrés par le dispositif Ambassadeurs pourront être exploitées conformément au Certificat de Cession de Droit à l'Image signé par l'Ambassadeur. Je m'engage à ne pas utiliser ces contenus à des fins commerciales, politiques ou partisans sans autorisation écrite préalable de la Région Grand Est.

4. Engagements de la Région Grand Est

La Région Grand Est s'engage à :

- Valoriser l'implication des Ambassadeurs et reconnaître leur contribution à la communication régionale, notamment par des mises en avant dans nos communications ou des invitations et attentions spéciales.
 - Proposer des expériences privilégiées (invitations à des événements, shootings, actions de valorisation.)
 - Animer la communauté et maintenir un lien régulier avec les Ambassadeurs (mailings, sondages, informations, missions).
 - Exploiter les données personnelles et les images recueillies exclusivement dans le cadre du dispositif (communication, invitations, organisation d'événements), conformément au Certificat de Cession de Droit à l'Image signé par l'Ambassadeur et à la réglementation RGPD.
-

5. Durée – Modification – Fin de collaboration

- Cette charte s'applique dès signature et pour toute la durée de participation au programme Ambassadeurs.
 - Les conditions d'utilisation des contenus restent encadrées par les autorisations de droit à l'image signées.
 - L'Ambassadeur peut demander à quitter la communauté ou à retirer son autorisation de droit à l'image, à tout moment, pour quelque raison que ce soit et sans apporter de justification à la Région Grand Est, en envoyant un mail à mediatheque@grandest.fr. La Région Grand Est cessera toute nouvelle exploitation des photos et vidéos concernées dans un délai d'un mois après réception de la demande.
 - La Région Grand Est se réserve le droit de suspendre ou de mettre fin à la collaboration avec un Ambassadeur en cas de non-respect de la présente charte ou de comportement portant atteinte à l'image, à la réputation ou aux valeurs de la Région Grand Est.
-

6. Signature

Je soussigné(e) _____, reconnais avoir lu et accepté la présente charte.

Fait à _____, le ____ / ____ / ____

Signature de l'Ambassadeur : _____

Signature de la Région Grand Est : _____